

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 AOÛT 2016

Ouverture de séance à 19h30.

Présents : Alain MION, Dominique TILMANT adjoints, Luc LANDRIER, Annie LAGARDE, Jean-Pierre CASSEGRAIN, Stéphane GUILLIER.

Absents excusés : Laurent GAUSSENS, André GUÉDON (donne pouvoir à Monsieur Dominique CHARLOT), Monique LAGARDE (donne pouvoir à Madame Dominique TILMANT), Véronique PLANCHAIS (donne pouvoir à Monsieur Luc LANDRIER).

Absents : néant.

Président : Dominique CHARLOT

Secrétaire de séance : Dominique TILMANT

ORDRE DU JOUR

1. *Adoption du procès-verbal de la séance du 26 juillet 2016*
2. *Décisions budgétaires modificatives – Budget de l'eau*
3. *Remplacement des branchements particuliers plomb - attribution du marché*
4. *Engagement de la commune à mener les travaux selon la Charte de qualité des réseaux d'eau potable*
5. *Remplacement des branchements particuliers plomb - demande de financement dans le cadre de l'appel à projets de l'Agence de l'Eau*
6. *Remplacement des branchements particuliers plomb - emprunts*
7. *Questions diverses*

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 26 juillet 2016

Après lecture du compte rendu et délibération du Conseil Municipal, adopté à l'unanimité.

2. Budget de l'eau - décision budgétaire modificative n° 3

Monsieur le Maire informe de la nécessité de remettre les comptes à jour.

Section fonctionnement :

article		Augmentation	Diminution
dépense			
61521	entretien et réparation bâtiments publics		18 854,40
61523	entretien et réparation réseaux	9 854,40	

66111	Intérêts réglés à l'échéance	2 000,00	
023	Virement à la section d'investissement	7 000,00	
	Total	18 854,40	18 854,40

Section investissement :

article		Augmentation	Diminution
Dépense			
2156	matériel spécifique d'exploitation	36 000,00	
Recette			
021	Virement de la section de fonctionnement	7 000,00	
1641	Emprunt en euro	50 750,00	
131	Subvention d'équipement		21 750,00
		57 750,00	21 750,00

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE à l'unanimité cette décision modificative.

3. Remplacement des branchements particuliers plomb - attribution du marché

La commune d'Accolay a décidé de lancer une consultation d'entreprises, en vue de la passation d'un marché de travaux, pour la réalisation du remplacement des branchements plomb sur le réseau d'eau potable rue Hors Murs, rue de Reigny, rue des Dames, rue de Sainte-Pallaye.

En application de l'article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 une consultation a été lancée par publication d'un avis d'appel public à la concurrence sur le site e-bourgogne le 24 juin 2016.

La date limite de remise des offres était fixée au 29 juillet 2016, à 17 heures.

Le délai de validité des offres est fixé à cent-cinquante (150) jours, et court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres. Les offres sont donc valables jusqu'au 26 décembre 2016.

Quatre (4) entreprises ont envoyé leurs propositions en mairie d'Accolay, dans les délais impartis.

Aucune offre n'a été présentée hors délai.

La commission d'ouverture des plis s'est réunie le 3 août 2016, à 9 heures, à la mairie d'Accolay.

Les offres reçues sont présentées dans le tableau ci-après :

N° de l'offre	Bureau d'études	Localisation	Offre € H.T. Tranche ferme	Délai TF	Offre € H.T. Tranche conditionnelle	Délai TC
1	EURL BILLAUDET	23 rue des Tilleuls 89460 Bazarnes	95898,34	2 mois	42971,40	1 mois
2	COLAS Est Agence Yonne	48 chemin des Ruelles 89380 Appoigny	87213,89	2 mois	38087,16	0,5 mois
3	SARL GALOSEAU	7 rue Carron Quenille 21500 Savoisy	302389,30	1,5 mois	128230,10	3,5 semaines
4	groupement SARL POUSSEAUX BATIMENT	2 route Blanche BP 67 Pousseaux 58502 Clamecy cedex	84105,13	8 semaines	37006,07	4 semaines
4	VEOLIA	7 bis Faubourg Saint Jean 21200 Beaune				

Conformément à l'article 6.3. du Règlement de la consultation (R.C.), une négociation a été engagée avec les candidats par mail en date du 04 août 2016 avec réponse pour le 10 août 2016 à 16heures au plus tard.

EURL BILLAUDET fait une nouvelle offre à 120 000 € H.T.

COLAS Est Agence Yonne fait une nouvelle offre à 124 125,30 € H.T.

SARL GALOSEAU fait une nouvelle offre à 418 160,60 € H.T.

SARL POUSSEAUX BATIMENT/VEOLIA propose un rabais de 2 % soit une nouvelle offre à 118 688,98 € H.T.

Nom du bureau d'études	EURL BILLAUDET/TAPIN	COLAS	SARL GALOSEAU	POUSSEAUX/VEOLIA
Montant de l'offre (H.T.)	120 000,00 €	124 125,30 €	418 160,60 €	118 688,98 €
1. le prix (noté globalement sur 50 points)	49,45	47,81	14,19	50,00
2. la valeur technique de l'offre	8	10	10	10

(notée globalement sur 50 points), comprenant 3 sous-critères : - La liste des matériaux, matériels et équipements qui seront mis en œuvre dans le cadre du marché ainsi qu'une notice précisant les caractéristiques (technique, provenance, qualité,...) de chacun des matériaux, matériels et équipements proposés sur dix (10) points.				
- Les moyens techniques et humains que le Candidat s'engage à mettre en œuvre sur le chantier, notamment le nombre de personnes mobilisées (le Candidat énoncera son programme d'exécution des ouvrages, en précisant les moyens affectés au chantier proprement dit pour chacune des phases d'intervention décrite dans le planning d'exécution) sur quarante (20) points,	5	20	10	20
- Les dispositions que le Candidat s'engage à mettre en œuvre pour assurer le bon déroulement, le suivi et la traçabilité de l'évacuation des déchets de chantier sur dix (10) points.	0	10	10	10
Une proposition de planning d'exécution de l'ensemble de l'opération, sur dix (10) points.	10	10	10	10
Note technique	23,00	50,00	40,00	50,00
Note totale	72,45	97,81	54,19	100,00

Monsieur Alain MION, Adjoint chargé des travaux, présente la synthèse des notes «globales » attribuées à chacun des candidats :

N° de l'offre	Entreprise	Note	Classement
1	EURL BILLAUDET	72,45	3
2	COLAS Est Agence Yonne	97,81	2
3	SARL GALOSEAU	54,19	4
4	SARL POUSSEAUX BATIMENT/VEOLIA	100,00	1

Avec 100 points, il est proposé au conseil municipal de retenir l'offre du **groupement SARL POUSSEAUX BATIMENT/VEOLIA**, avec un montant de **118 688,98 € H.T.**

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité RETIENT le groupement SARL POUSSEAUX BATIMENT - VEOLIA, dit que les crédits sont inscrits au budget annexe de l'eau 2016 et DONNE MANDAT au Maire pour notifier le marché et signer tous documents correspondants.

4. Engagement de la commune à mener les travaux selon la Charte de qualité des réseaux d'eau potable

Monsieur le Maire présente charte, élaborée en concertation avec les acteurs du service public de l'eau. Elle définit les principes de bonnes pratiques, issus de l'expérience de chacun. Plus qu'un document, cette charte qualité est avant tout une démarche nationale partenariale fixant les objectifs de chacun des acteurs. Sa mise en application locale passe par la décision du Maître d'ouvrage de réaliser son opération sous charte, et par l'adhésion des autres partenaires, depuis l'assistant au Maître d'ouvrage, au début de l'opération, jusqu'à l'exploitant du réseau d'eau potable après la réception de l'ouvrage construit. La charte ne se substitue ni aux textes réglementaires et autres référentiels en vigueur, ni aux missions des différents acteurs, ni à leur savoir-faire. Elle gère les interfaces entre les partenaires et traite à ce titre de l'organisation mise en place depuis les études initiales jusqu'à la mise en service (ou la remise en service dans le cas de réhabilitation) de la conduite.

Sous charte qualité, tous les partenaires s'engagent notamment à :

- Choisir tous les intervenants selon le principe du mieux disant ;
- Réaliser des études préalables complètes et à les prendre en compte ;
- Examiner et proposer toutes les techniques existantes et celles innovantes dans le domaine ;
- Organiser une période de préparation préalable au démarrage du chantier ;
- Exécuter chacune des prestations selon un processus qualité pré établi et maîtrisé ;
- Contrôler et valider la satisfaction aux exigences prédéfinies des ouvrages réalisés ;
- Contribuer à une meilleure gestion patrimoniale.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité DÉCIDE de réaliser les travaux sur le réseau d'eau potable conformément à la Charte de qualité des réseaux d'eau potable réalisée par l'Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement (ASTEE).

5. Remplacement des branchements particuliers plomb - demande de financement dans le cadre de l'appel à projets de l'Agence de l'Eau

Monsieur le Maire informe le Conseil d'une possibilité de financement des travaux de remplacement des branchements particuliers d'eau potable en plomb dans le cadre d'un appel à projet « Plan d'action Réseaux d'eau potable » de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Ce plan a pour objectif d'aider des opérations qui luttent contre les fuites dans les réseaux de distribution d'eau potable, c'est-à-dire les travaux structurants et pérennes de remplacement ou réhabilitation des canalisations du réseau de distribution d'eau potable. L'aide est une subvention de 50%. Parmi les critères d'éligibilité, l'opération doit être réalisée selon la charte qualité des réseaux d'eau potable.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité DÉCIDE de solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie dans le cadre de l'appel à projet « Plan d'action Réseaux d'eau potable » et MANDATE le Maire pour effectuer toute démarche et signer tous documents afférant.

6. Remplacement des branchements particuliers plomb - Emprunts

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les établissements financiers suivants ont été consultés pour le financement du remplacement des branchements particuliers d'eau potable en plomb rues Hors-Murs, de Reigny et des Dames :

- La Caisse des dépôts et consignations,
- La Banque postale,
- La Banque populaire Bourogne - Franche-Comté,
- La Caisse d'Épargne Bourogne - Franche-Comté.

Le plan de financement comprend une subvention de l'État au titre de la DETR 2016, accordée, au taux de 30 % (soit 43500 EUR).

La demande faite à ces établissements porte sur le reste à charge sur la dépense HT - 101500 EUR - financé par :

- un prêt de la Caisse des Dépôts à taux fixe sur 15 ans pour 50 % du coût du projet, soit 72500 EUR, dans le cadre du programme de prêts au secteur public local (enveloppe 2013-2017 - "financement de long terme des territoires"),
- un prêt de 29000 EUR à taux fixe sur 20 ans.
- un prêt relais TVA, 29000 EUR sur 2 ans.

Le taux du prêt de la Caisse des Dépôts est actuellement de 0,85 %, et la tendance est à la baisse.

Pour les deux autres prêts, la Banque populaire Bourgogne - Franche-Comté et la Caisse d'Épargne Bourgogne - Franche-Comté ont répondu à la consultation. Les opérations de la Banque postale ne portent que sur des emprunts supérieurs à 50000 €.

- prêt de 29000 EUR à taux fixe sur 20 ans :

	taux	frais de dossier	Intérêts + frais
BPBFC	1,74 %	0 €	5400,80 €
CEBFC	1,45 %	100 €	4782,80 €

- prêt relai TVA, 29000 EUR sur 2 ans :

	taux	frais de dossier	Intérêts + frais
BPBFC	0,85 %	0 €	493,04 €
CEBFC	0,68 %	100 €	494,40 €

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité DÉCIDE de solliciter :

- **La Caisse des Dépôts et Consignations pour un prêt de 72500 € sur 15 ans, dans le cadre du programme de prêts au secteur public local (enveloppe 2013-2017 - "financement de long terme des territoires"),**
 - **la Caisse d'Épargne de Bourgogne - Franche-Comté pour :**
 - **un prêt de 29000 € sur 20 ans au taux de 1,45 %**
 - **un prêt relai TVA de 29000€ sur 2 ans au taux de 0,68 %,**
- et DONNE MANDAT au Maire pour signer tous documents.**

6. Questions diverses

- Comparatif des consommations d'électricité à la station de pompage :

du 15/8/2013 au 14/8/2014 : 3608,01 €

du 15/8/2014 au 14/8/2015 : 6078,97 €

du 15/8/2015 au 14/8/2016 : 2868,56 €

- Mme Annie Lagarde signale du verre brisé (miroir, vitre d'automobile) à l'intersection de la rue de Reigny et de la rue des Dames.
- M. Jean-Pierre Cassegrain signale des travaux de réfection de trottoirs à prévoir. Monsieur le Maire répond que de nombreux travaux de maçonnerie sont aussi en attente : les dalles des bornes incendie refaites récemment, mur d'enceinte de la mairie, ... Il proposera une solution au Conseil Municipal lors de la prochaine séance.

- Mme Dominique Tilmant informe le Conseil d'une effraction du camping municipal. La porte du bureau a été forcée, mais rien n'a été volé. Les agents emportent la caisse chaque jour.
- Mme Dominique Tilmant informe du besoin de prévoir un agent au camping et à la restauration scolaire du 5 au 15 septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21 heures.

CHARLOT Dominique	Absent excusé GAUSSENS Laurent
MION Alain	TILMANT Dominique
Absent excusé (donne pouvoir à Dominique CHARLOT) GUÉDON André	Absente excusée (donne pouvoir à Dominique TILMANT) LAGARDE Monique
LANDRIER Luc	LAGARDE Annie
CASSEGRAIN Jean-Pierre	Absente excusée (donne pouvoir à Luc LANDRIER) PLANCHAIS Véronique
GUILLIER Stéphane	

1.